

FORMULAIRE DE SECURITE GENERALE

POUR LES MANIFESTATIONS ORGANISEES A LA SALLE POLYVALENTE

Formulaire à remplir par le responsable sécurité de la manifestation

***CHAMPS OBLIGATOIRES**

Nom de la manifestation :

***Société :**

***Pers. de
contact :**

***Adresse :**

***NPA / Localité :**

***Tél :**

***E-mail :**

Responsable sécurité

***Nom, Prénom :**

***Tél :**

***Adresse :**

***E-mail :**

Manifestation

***Genre :**

☐ Privé

☐ Public

***Nombre de participants :**

Capacité max : **4300 personnes**

***Date de début :**

***Date de fin :**

***Heure début :**

***Heure de fin :**

***Si musique, heure de fin de la musique** (au moins 30 min. avant l'heure de fin de manifestation) :

***Brève description :**

***Type :**

☐ Concert
☐ Sport

☐ Spectacle
☐ Loto

☐ Congrès
☐ Marché

☐ Exposition
☐ Autre :

Bases légales :

- [Prescriptions de protection incendie 2015](#)
- [Manifestations temporaires – Exigences de protection incendie](#)
- [Directive concernant les accès, surfaces de manœuvre et d'appui pour les moyens d'intervention sapeurs-pompiers](#)
- [Utilisation des gaz liquéfiés](#)

Document à remettre **2 mois avant** le début de la manifestation

- ☐ Plan de situation de la manifestation avec l'emplacement des tentes/structures et moyens de protection incendie, distance de sécurité, cheminement des secours et aménagement intérieur de la halle (selon annexe à disposition) ;
- ☐ Procédure d'évacuation
- ☐ Ce présent document dûment rempli et signé
- ☐ *Autres documents (brevet de formation, attestation d'utilisation, ...uniquement si besoin)*

1. Accès des forces d'intervention / distances de sécurité

OUI
NON
NON
APPLICABLE

- 1.1. Une largeur de 3.50 m et une hauteur de 4 m sont-elles garanties pour l'accès des véhicules d'intervention jusqu'à la manifestation (rue du Collège – route de l'Industrie) ?

Selon P.I. de la salle polyvalente



☐ ☐ ☐

- 1.2. Une surface de manœuvre (min: 6 x 11m) est-elle prévue pour les forces d'intervention ?

☐ ☐ ☐

- 1.3. Des structures provisoires (tentes, barrières, remorques,...) sont-elles construites à l'extérieur de la halle ?

☐ ☐ ☐

Si oui, merci de les indiquer sur le plan de situation.

- 1.4. Des structures provisoires (tentes, barrières, remorques,...) sont-elles construites à l'intérieur de la halle ?

☐ ☐ ☐

Si oui, merci de les indiquer sur le plan de situation.

2. Voies d'évacuation et signalisation / éclairage de secours

La capacité autorisée à l'intérieur de la salle est de 4300 personnes maximum. Cette capacité ne doit jamais être dépassée.

- 1300 personnes pour la salle Sud (scène)
- 1200 personnes pour la salle Centre
- 1800 personnes pour la salle Nord
- 50 personnes pour la salle VIP

- 2.1. Toutes les issues de secours sont-elles accessibles facilement de l'intérieur comme de l'extérieur et non-verrouillables ? (aucun obstacle: bar, remorque, décoration,...)

☐ ☐ ☐

- 2.2. La disposition des tables et des chaises est-elle respectée conformément à l'annexe "Manifestations temporaires – Exigences de protection incendie p.7-8-9" et le plan d'aménagement annexe ?

☐ ☐ ☐

- 2.3. Les couloirs et les escaliers sont-ils libres de passage sur 120cm de large ?

☐ ☐ ☐

- 2.4. Des issues de secours (ouvrables en tout temps et dans le sens de fuite) sont-elles aménagées et signalées ?

☐ ☐ ☐

- 2.5. Les signaux de secours sont-ils visibles depuis n'importe quel point du local et ne sont en aucun cas obstrués ?

☐ ☐ ☐

- 2.6. Les signaux de secours sont-ils allumés en permanence aussi longtemps que des personnes sont présentes (>300 pers) ?

☐ ☐ ☐



3. Décorations

- 3.1. Les décorations sont-elles construites en matériaux difficilement combustibles (inscription RF2 sur l'attestation d'utilisation) ?

☐ ☐ ☐

- 3.2. Les décorations au plafond sont-elles constituées de matériaux incombustibles (RF1) si suspendues à moins de 5 m du sol et difficilement combustibles (RF2) si plus de 5 m du sol ?

☐ ☐ ☐



- 3.3. Les décorations sont-elles disposées de manière à ce qu'elles ne puissent pas être enflammées (à proximité de source de chaleur) ?

OUI	NON	NON APPLICABLE
☐	☐	☐

4. Dispositifs d'extinction

- 4.1. Les tentes de subsistance, les Food Truck sont-ils équipés d'un extincteur CO2 6kg et d'une couverture anti-feu ?
- 4.2. Les postes incendie et les extincteurs sont-ils facilement reconnaissables et accessibles en tout temps ?
- 4.3. Aucune décoration n'obstrue-t-elle leur visibilité ?



☐	☐	☐
☐	☐	☐
☐	☐	☐

5. Matières dangereuses

- 5.1. A l'extérieur, les bouteilles de gaz sont-elles protégées contre les chutes et les dangers mécaniques (dans une armoire grillagée par exemple) ?
- 5.2. Outre la cuisine professionnelle de la halle, toutes les autres installations de cuisine sont-elles à l'extérieur ? Ceci ne s'applique pas aux chauffe-plats.
- 5.3. En cas d'utilisation de bouteilles de gaz, la liste de contrôle pour les manifestations a-t-elle été remplie ?
- 5.4. Aucun feu de scène, feu d'artifice, flamme nue, fumée froide n'est employée durant la manifestation ?



☐	☐	☐
☐	☐	☐
☐	☐	☐
☐	☐	☐
☐	☐	☐

- 5.5. L'emplacement du gaz est-il signalé sur le plan de situation (numéro ONU et quantité) ?

6. Nuisances sonores

Le niveau sonore par heure ne doit en principe pas dépasser les 93 dB pendant toute la durée de la manifestation.

Dans le cas contraire, la manifestation doit absolument respecter l'[Ordonnance sur la protection contre les nuisances sonores et les rayons laser lors de manifestations \(OSLa\)](#).

7. Installations techniques

Lors de l'utilisation des grills techniques dans la salle, les directives d'emploi seront strictement respectées. Un contrôle de mise en service et fin de service sera effectué par le concierge de la salle.

- 7.1. L'organisateur est-il conscient que la responsabilité relative à la sécurité en générale lui incombe ? (AEAI, NIBT)

☐	☐	☐
--------------------------	--------------------------	--------------------------

OUI
NON
NON
APPLICABLE

8. Exploitation

- 8.1. Tous les bénévoles connaissent-ils la place de rassemblement en cas d'évacuation, l'emplacement des extincteurs et la procédure d'évacuation ?

☐ ☐ ☐


- 8.2. Qui est l'éventuel remplaçant de sécurité ?

Nom : _____ Prénom : _____ Tél: _____

- 8.3. Les numéros d'appel des secours sont-ils affichés au sein de la manifestation ?

☐ ☐ ☐

- 8.4. La manifestation est-elle [labellisée Fiesta](#) ?

☐ ☐ ☐

- 8.5. Des samaritains sont-ils engagés durant la manifestation ?

Obligatoire selon le type de manifestation ! (Dès 500 pers.)

L'organisateur s'engage à noter le matériel samaritain utilisé afin de faciliter la tenue d'inventaire.

☐ ☐ ☐

- 8.6. Un service de sécurité est-il engagé pour assurer l'ordre ?

Obligatoire selon le type de manifestation ! (Dès 800 pers.)

Si oui, merci d'indiquer la raison sociale de la société et un téléphone de contact :

☐ ☐ ☐

Raison sociale : _____ Tél. de contact : _____

- 8.7. Des routes doivent-elles être fermées à la circulation ? Si oui, veuillez contacter la Police municipale : police@conthey.ch ou 027 345 56 40 ou remettre un plan de fermeture avec horaire.

☐ ☐ ☐

- 8.8. Un service de parc est-il organisé ?

Obligatoire selon le type de manifestation ! (Dès 800 pers.)

Si oui, merci d'indiquer le numéro de portable de la personne de contact :

☐ ☐ ☐

Tél. : _____

L'organisateur est conscient de l'obligation d'utiliser des verres réutilisables pour les manifestations sur la Commune de Conthey (cf. Directive sur la vaisselle réutilisable disponible sur www.conthey.ch)

En cas de réponse(s) négative(s), il y a lieu soit de prendre les mesures qui s'imposent soit de prendre contact avec le chargé de sécurité de la Commune de Conthey.

Ce document doit être remis à l'administration communale au plus tard 2 mois avant le 1^{er} jour de votre manifestation. Sans ce document, la manifestation ne sera pas autorisée.

Par la présente, je certifie que les contrôles relatifs à la police du feu notamment les points susmentionnés seront effectués de la mise en place et jusqu'au démontage complet de la manifestation.

Lieu, date _____

Signatures :

L'organisateur

Le responsable sécurité

Le responsable sécurité
remplaçant

Autorisation de manifestation – à remplir par la Commune

Préavis du **chargé de sécurité** : ☐ favorable ☐ sous réserve ☐ défavorable

☐ une visite sur place sera organisée avant l'ouverture de la manifestation

Remarques :

Signature : _____

Préavis de la **Police municipale** : ☐ favorable ☐ sous réserve ☐ défavorable

Remarques :

Signature : _____

La manifestation demande une décision d'autorisation du **Conseil municipal** : ☐ oui ☐ non

Si « non », la manifestation est autorisée.

Si « oui » : selon décision du Conseil municipal du _____, la manifestation est

☐ autorisée ☐ interdite



PERSONNES DE CONTACT

Administration, informations, location, facturation Location du matériel de fête communal	Service Culture et société Route de Savoie 54 1975 St-Séverin +41 27 345 56 25 culture.societe@conthey.ch
Sécurité incendie AEAI	Jean-Marcel Varone Chargé de sécurité Domaines et bâtiments Route de Savoie 54 1975 St-Séverin +41 27 345 56 56 jean-marcel.varone@conthey.ch
Routes, parkings, autorisations spéciales	Frédéric Melly, Sgtn Chef de poste Police municipale Route de Savoie 54 1975 St-Séverin +41 27 345 56 40 frederic.melly@conthey.ch